



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'EURE

Evreux, le 8 août 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE

Sécheresse

Le déficit de précipitations en juin, s'est amplifié sur la première quinzaine de juillet, ce qui a conduit les débits des cours d'eau à chuter fortement. Au niveau des nappes, la recharge hivernale importante permet de maintenir des cotes piézométriques satisfaisantes à l'exception de l'Eure moyenne. Ainsi, les bassins de l'Iton, l'Eure et l'Avre sont principalement touchés.

En conséquence, Dominique SORAIN, préfet de l'Eure, a pris, conformément à l'arrêté cadre départemental du 7 mai 2013, 9 arrêtés qui définissent les premières mesures de restriction des usages de l'eau dans le département, sur les secteurs concernés.

Les premières mesures de restrictions applicables en 2013 concernent neuf zones d'alerte.

Les seuils de restriction actuellement en vigueur suite aux arrêtés pris le 5 août 2013, concernant les usages de l'eau sur certaines zones d'alerte de bassins versants des rivières du département sont les suivants :

- AVRE AMONT : Alerte renforcée
- AVRE MOYEN : Alerte
- AVRE AVAL : Vigilance
- CALONNE : Vigilance
- EURE MOYENNE : Alerte renforcée
- EURE AVAL : Alerte
- ITON AMONT : Vigilance
- ITON AVAL : Alerte
- EPTE : Vigilance

Pour toute information complémentaire sur le détail des mesures applicables, consultez:

- le site de la préfecture de l'Eure : <http://www.eure.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Nature-Eau/Politique-de-l-eau/Secheresse>
- le site national <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Contact presse : Antoine LEMALLIER, 02.32.78.27.30